

Image not found or type unknown



## Que faire

Par **manuela**, le **26/11/2010** à **19:58**

Bonjour,

Par **Marion2**, le **26/11/2010** à **20:09**

Merci de vous expliquer un peu plus clairement.

Il est très difficile de vous comprendre.

Par **Marion2**, le **26/11/2010** à **21:04**

[citation]et apparament les gendarme doivent reprendre la voiture car le procureure la demander [/citation]

Il y a eu un procès ?

Si votre fils est maintenant propriétaire de la voiture, on ne peut pas lui enlever. Il n'a rien à voir avec les dettes de votre mari.

Votre mari est le beau-père de votre fils ? C'est ça ?

Contre qui la plainte a t'elle été déposée ?

J'avoue ne pas comprendre l'intervention de la gendarmerie.

Essayez d'expliquer un peu plus clairement.

Par **Marion2**, le **26/11/2010** à **21:13**

[citation] il long appeler a sont travail en le menacant qu'il vont le mettre en garde a vue lundi  
[/citation]

Pour quelle raison ?

Cette voiture, tous les papiers sont bien au nom de votre fils ?

Quel est le motif de la plainte ?

Il y a combien de temps que votre fils est propriétaire de cette voiture ?

Par **mimi493**, le **26/11/2010** à **21:25**

Votre histoire est beaucoup trop embrouillée, et vous n'arrivez pas à la raconter clairement.  
Le mieux pour vous serait d'aller voir un avocat.

Par **Marion2**, le **26/11/2010** à **21:27**

[citation] sa famille connait beaucoup de monde en le milieu de la loi

[/citation]

On ne dirait pas !

C'est du bluff....

On ne peut rien contre votre fils.

Si votre mari doit de l'argent à son beau-père, il faut que le beau-père porte plainte contre lui.  
Votre fils est totalement étranger à cette histoire.

J'aimerais savoir ce que les gendarmes ont pu dire à votre fils, la raison qu'ils ont invoquée ?